



Visa de travail pour les travailleurs avec une expérience professionnelle

Vous possédez une qualification étrangère et une vaste expérience professionnelle ? Découvrez ici les conditions que vous devez remplir pour obtenir un visa.

  [Visa et séjour](#)  [Différents types de visa](#) 

Visa de travail pour les travailleurs avec une expérience professionnelle

En tant que travailleur ou travailleuse avec une expérience professionnelle, vous avez de bonnes chances de faire carrière en Allemagne si vous souhaitez exercer des **professions non réglementées**. Vous pouvez alors obtenir un [permis de séjour](#) pour exercer un [emploi qualifié](#) en Allemagne conformément à [l'article 19c, alinéa 2 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG](#)  en relation avec [l'article 6 de l'ordonnance relatif à l'emploi des étrangers - BeschV](#) . À cette fin, la **reconnaissance formelle de votre diplôme en Allemagne** n'est pas requise.

Vous pouvez voir dans la rubrique « [Qui a besoin d'un visa ?](#) » si vous avez besoin d'un [visa](#) pour venir en Allemagne.

Quelles sont les conditions à remplir afin d'obtenir un visa de travail pour les professionnels ayant de l'expérience ?

- **Qualification** : vous êtes titulaire d'un diplôme professionnel ou universitaire reconnu par l'État dans le pays où vous l'avez obtenu. Pour le diplôme professionnel, il est important qu'il nécessite une durée de formation d'au moins deux ans. Comme preuve pour la demande de visa, vous avez besoin d'un résultat positif concernant ce diplôme que vous pouvez demander en ligne auprès de [l'Office central de l'éducation à l'étranger](#) (ZAB). S'il s'agit d'un diplôme universitaire, vous pouvez également demander à [l'Office central de l'éducation à l'étranger](#) la confirmation de la reconnaissance par l'État dans lequel il a été obtenu.



Conseil

Si vous avez suivi une formation professionnelle auprès d'une Chambre de commerce et d'industrie allemande à l'étranger (AHK) qui répond aux exigences de la loi allemande sur les formations professionnelles (BBiG) en matière de formation professionnelle, celle-ci sera également acceptée. Pour cela, contactez [l'Institut fédéral pour la formation professionnelle](#)  (BIBB). Vous pouvez également demander auprès de la chambre de commerce et d'industrie allemande à l'étranger qui a délivré votre diplôme si celui-ci remplit les conditions requises.

- **Expérience professionnelle** : vous pouvez justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle qualifiée au cours des cinq dernières années. Votre expérience professionnelle doit vous rendre suffisamment compétent(e) pour l'emploi que vous souhaitez exercer en Allemagne. En d'autres termes, elle doit être en rapport avec le contenu de la profession que vous souhaitez exercer en Allemagne.
- **Offre d'emploi** : vous disposez d'une offre d'emploi concrète dans une **profession non réglementée** en Allemagne. Contrairement aux professions réglementées, les professions non réglementées sont celles dont l'exercice n'est pas protégé par la loi. La plupart des professions de formation en Allemagne ne sont pas réglementées. Pour savoir quelles sont les professions réglementées, consultez [l'Agence fédérale pour l'emploi \(BA\)](#). Vous pouvez prouver l'offre d'emploi en présentant un contrat de travail conclu avec un employeur en Allemagne. Par ailleurs, la « [Erklärung zum Beschäftigungsverhältnis](#) » ([déclaration sur l'emploi](#)) remplie par l'employeur doit généralement être remise dans le cadre de la procédure de visa.

- **Salaire minimum** : votre emploi potentiel en Allemagne vous assure un salaire brut annuel d'au moins **43 470 euros** (année 2025). Les informations relatives au futur salaire doivent figurer dans le contrat de travail. Sinon, il suffit que votre employeur soit soumis à une [convention collective](#) et vous paie conformément à celle-ci. Toutefois, si vous êtes âgé de plus de 45 ans, vous devez justifier d'un salaire annuel brut d'au moins **53 130 euros** (en 2025) avec l'activité envisagée en Allemagne ou d'une pension de retraite adéquate.
- **Approbation de l'emploi** : l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) a approuvé votre emploi. Elle vérifie alors si vos conditions d'emploi (salaire, temps de travail) sont comparables à celles des salariés nationaux. En général, l'accord de l'Agence fédérale pour l'emploi est obtenu par le service des visas dans le cadre de la procédure de visa ; vous n'avez rien à faire. À cette fin, l'Agence fédérale pour l'emploi a besoin du formulaire « [Erklärung zum Beschäftigungsverhältnis](#) » (déclaration sur l'emploi). Votre employeur doit le remplir.



Boîte d'information

Une disposition spéciale s'applique aux travailleurs et travailleuses avec une expérience professionnelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication : la preuve de la qualification formelle (diplôme professionnel, diplôme universitaire ou diplôme délivré par une Chambre de commerce et d'industrie allemande à l'étranger) n'est pas nécessaire.

Vous remplissez les conditions indiquées ? Renseignez-vous sur le déroulement de la [procédure de visa et d'entrée](#).

Quelles perspectives le visa de travail pour les travailleurs avec une expérience professionnelle offre-t-il ?

Tant que votre contrat de travail existe et que vous pouvez subvenir à vos besoins, votre permis de séjour peut généralement être prolongé. Au bout de cinq ans en Allemagne, un [permis de séjour permanent](#) peut vous être délivré. Les dispositions générales conformément à [l'article 9 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG](#)  s'appliquent.

Vous souhaitez vivre en Allemagne avec votre famille ? Ce permis de séjour vous le permet. Vous pouvez voir ce dont vous devez tenir compte et les conditions préalables applicables dans la rubrique « [Vivre avec sa famille en Allemagne](#) ».



Imprimer la page



Vous avez des questions ?

Faites-vous conseiller sur vos possibilités de travailler et de vivre en Allemagne. Nos spécialistes répondent à vos questions sur la recherche d'emploi, les visas, la reconnaissance et l'apprentissage de l'allemand.

Vous en saurez plus sur les différentes possibilités de contact en cliquant sur les icônes ci-dessous.



E-Mail



Hotline

FAQ

FAQ

URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-sejour/types/travailleurs-avec-experience-professionnelle>

Date: 2025-02-05 10:56:08 GMT